

# Note de présentation brève et synthétique

## Compte Administratif 2022

### de la Commune de BORDES

#### Le contexte 2022

L'année 2022 a été marquée par une forte augmentation du coût des énergies ainsi que de l'alimentation et des matériaux. Cette augmentation liée au contexte international (guerre en Ukraine) a surtout été marquée au second semestre 2022 (les prix de l'énergie atteignant des records à l'été, puis revenant à des prix corrects en fin d'année).

Les charges de personnel ont aussi augmenté du fait de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022.

Ces augmentations ont pesé sur les dépenses de fonctionnement ainsi que sur les coûts des travaux.

Un second événement marquant au niveau communal est survenu le 20 juin 2022. L'orage de grêle du 20 juin a causé de nombreux dégâts sur la commune. Beaucoup de bâtiments communaux ont été touchés. Les expertises et les demandes de devis ont pris beaucoup de temps, certaines réparations ont pu être réalisées, mais les plus conséquentes seront prises en compte dans le budget 2023.

En 2022, le bâtiment technique municipal (proche de la mairie) a été livré.

Et enfin les coûts de la réhabilitation de la décharge municipale de Bordes ont enfin pu être intégrés aux comptes de la commune. Cette opération a été menée par la CCPN en maîtrise d'ouvrage déléguée, les travaux sont terminés depuis 2021. Ces écritures (dépenses et subventions) dans les comptes de la commune étaient nécessaires bien que ce soit la CCPN qui ait suivi les travaux, payé les entreprises et récupéré les subventions.

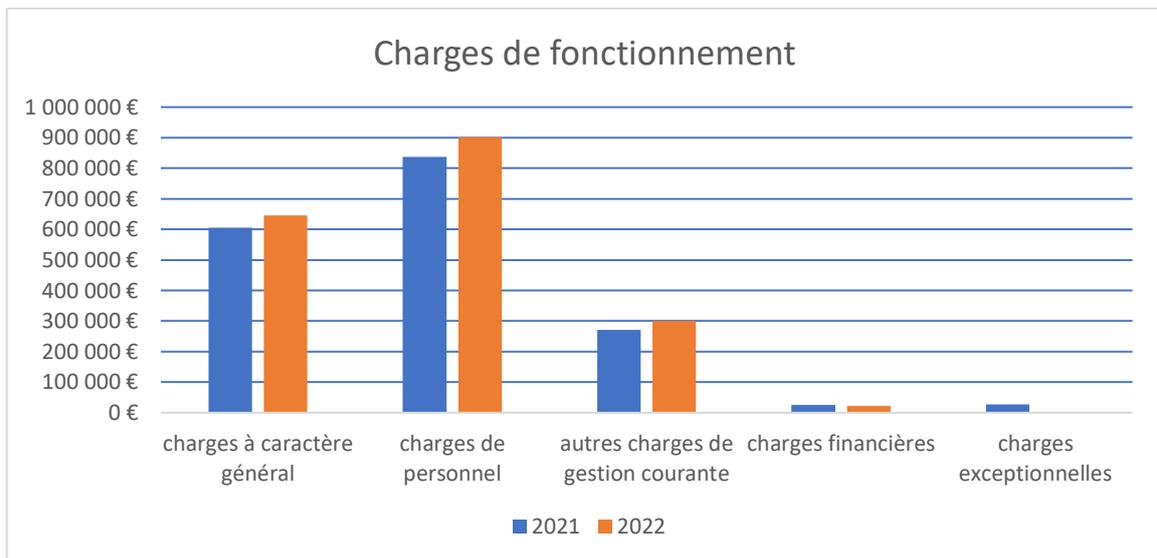
Il reste néanmoins la part communale de 1,3M€ qui devra être remboursée à la CCPN. Cette somme sera en partie remboursée en 2023, et la somme relative au FCTVA qui sera remboursée à la commune sera reversé à la CCPN en 2024.

**In fine le résultat global (fonctionnement + investissement) de 2022 reste très positif à 574 455 €.**

## La structure du CA 2022

### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Les dépenses ont évolué de 7 % par rapport à 2021. Ce sont essentiellement les charges à caractère général et les charges de personnel qui sont en progression en raison de l'inflation d'une part et de la revalorisation du point d'indice d'autre part.



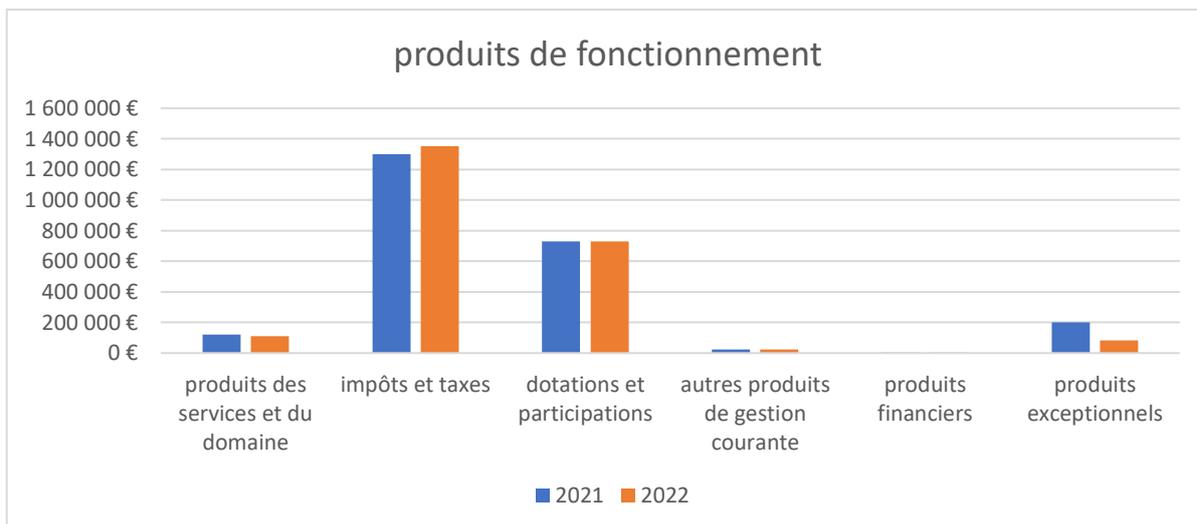
2

Les charges à caractère général (fournitures électricité, gaz, alimentation...) sont fortement touchées par l'inflation pour un niveau de consommation similaire à celui de l'an passé. Les charges de personnel ont progressé notamment en raison de la hausse du point d'indice.

Les charges financières sont en baisse car les remboursements de l'emprunt contracté en 2022 ne débiteront qu'en 2023.

Globalement les effectifs sont restés stables par rapport à 2021.

Les charges brutes de personnel s'élèvent à 901 894 €. Il faut déduire 53 700 € de remboursements (budgets annexes, mises à disposition, maladie...) soit des charges nettes de 848 194 €.



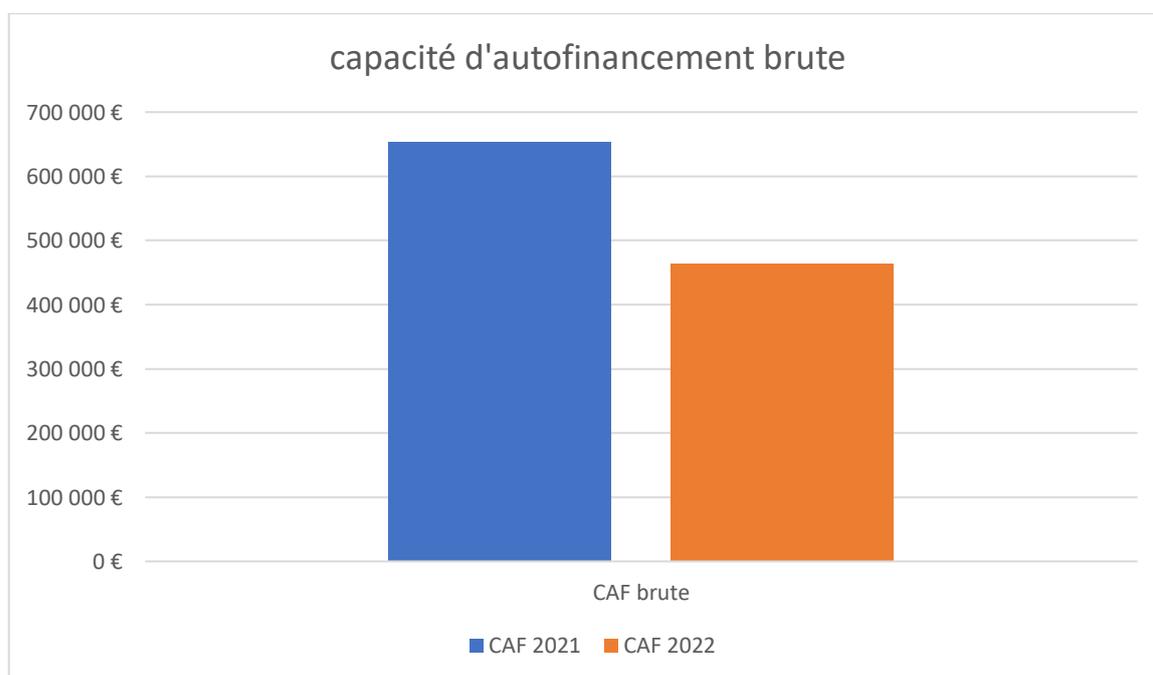
Les recettes des impôts et taxes ont augmenté de 4%, ceci est dû uniquement à l'évolution des bases d'imposition car les taux des taxes communales n'ont pas bougé depuis plusieurs années.

La dotation forfaitaire est en forte baisse de plus de 200 000 € en 2021 à 1127 € en 2022

Les produits exceptionnels sont des ventes de terrains et les remboursements des assurances. La baisse de 108 k€ s'explique principalement par la vente de terrains (Age et Vie et ancien centre technique municipal)

### La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement.



La CAF brute dégagée 2022 reste forte à plus de 463 558 € (en baisse de 30%) malgré la forte augmentation des énergies et des matériaux en 2022.

Elle représente plus de 19 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui est un niveau satisfaisant.

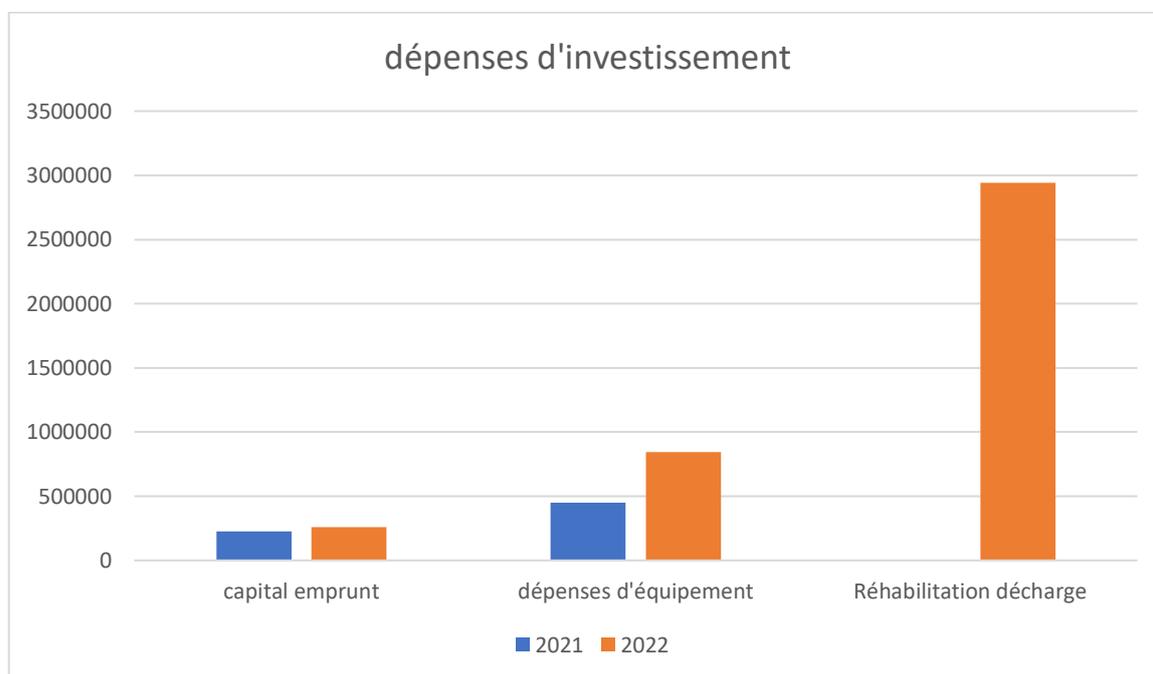
### La section d'investissement

Un seul projet de la collectivité est géré sous forme d'autorisation de programme en raison de son caractère pluriannuel et du coût global.

	Réalisations + RAR au 31/12/22	2023
Espace terre d'envol (ex Programme centre bourg)	203 000 €	1 580 600 €



L'année 2022 a permis de définir le projet et lancer les appels d'offres. Les travaux débuteront en 2023 et devraient durer une année.

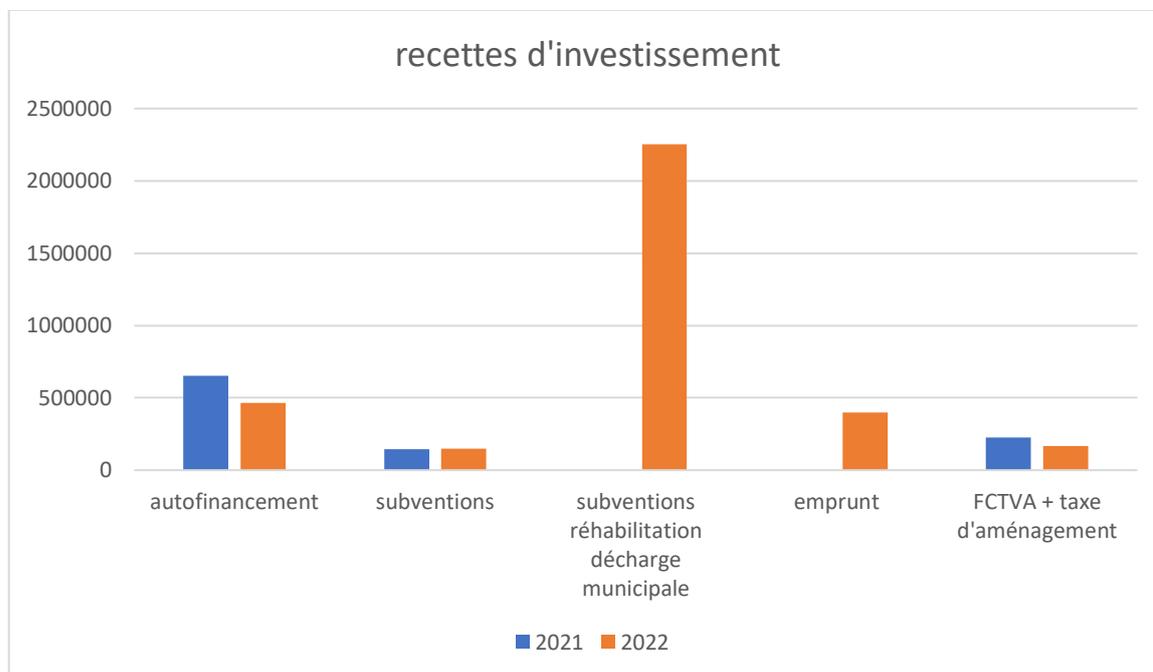


Les principaux projets réalisés en 2022 sont

- La finalisation du centre technique communal (693 k€)
- Les travaux de voirie (~200 k€)
- La réfection des toits latéraux de l'église (77 k€)
- Les études pour l'espace « terre d'envol » (programme ci-dessus) 43 k€
- La replantation de la forêt communale suite aux dégâts causés par la tempête de 2021 (22 k€)

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après. Il est à noter qu'il y a un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet, elles sont perçues en grande majorité une fois les factures acquittées.

Pour faciliter la lisibilité du graphique, les subventions liées à l'opération de réhabilitation de la décharge municipale ont été isolées.



L'emprunt réalisé en 2022 a pour but d'aider à rembourser la part communale liée à la réhabilitation de la décharge. Cette part se monte à 718 k€ (légèrement en hausse par rapport aux premières estimations du fait de la crue du gave pendant les travaux, ce qui a induit des coûts supplémentaires).

## L'endettement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dette de la collectivité s'élève à 1 555 226,12 € pour 6 emprunts en cours, plus 13 emprunts contractés par le SDEPA pour des travaux électriques concernant la commune

La capacité de désendettement (encours/CAF brute) est de moins 3 ans et demi.

L'encours de la dette est en progression en 2022, du fait de l'emprunt de 400 k€ pour aider au paiement des travaux concernant la décharge municipale. Mais globalement la dette s'est réduite. Elle est ainsi passée de 2,7 M€ en 2012 au niveau actuel (1,5 M€)

Le montant des annuités représente 11 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'emprunt de 1,2 M€ réalisé en 2004 avec un taux d'intérêts trop élevé a été renégocié et il est maintenant basé sur l'indice « EURIBOR 3 mois », ce qui nous a permis de payer moins de 1% d'intérêts depuis plusieurs années. Le capital restant de cet emprunt s'élève à 531 k€, ce qui ne représente pas un risque pour les finances de la collectivité.

Tous les autres emprunts sont à taux fixe.